

LE POUILLOT DE BONELLI (*Phylloscopus bonelli*) ETEND-IL SON AIRE DE NIDIFICATION VERS LE NORD ? (1)

par J. FOUARGE (*)

Alors que dans toute l'histoire de l'ornithologie belge antérieure à 1960, le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) n'a été trouvé qu'une seule fois — Dinant, 1899 — (Commission pour l'Avifaune belge, 1967), depuis 1962 et surtout depuis 1966, les observations de cette espèce sont devenues régulières et même annuelles (Demaret, A. et Demaret, P., 1967). On est donc tenté de conclure à une progression de l'espèce vers le Nord.

Avant d'analyser le sujet de manière plus précise, il serait utile de rappeler la répartition de *Phylloscopus bonelli* (voir carte n° 1). Comparée aux aires de nidification des autres Pouillots, celle du Pouillot de Bonelli est nettement plus méridionale et franchement occidentale malgré d'existence d'une sous-espèce balkanique. La limite la plus septentrionale se situe en France : partant à l'Ouest des confins du Morbihan (où l'espèce ne niche apparemment pas) et de l'Île-et-Vilaine où elle niche, passant sans doute par la Mayenne (bien que nous n'ayons pu obtenir confirmation de nos correspondants) puis par le département de l'Orne, le Nord de l'Eure-et-Loire, cette limite se retrouve peut-être dans l'Eure d'où nous n'avons aucun renseignement, dans la Seine au Sud de Paris, dans la Seine-et-Marne, dans le Sud de l'Oise, dans l'Aisne dont nous n'avons que peu de renseignements, dans le département des Ardennes, dans celui de la Meuse (Côtes de Meuse), probablement en Meurthe-et-Moselle, certainement en Moselle ; l'espèce est absente du Bas-Rhin ; on la retrouve enfin plus au Sud dans le Sud du Haut-Rhin. Pour ce qui concerne sa répartition dans les pays situés à l'Est du Rhin, on voit que l'espèce n'y atteint pas les mêmes latitudes qu'en France ; loin s'en faut. Jusqu'en 1962, les Pouillots de Bonelli n'étaient ainsi jamais observés à moins d'une cinquantaine de km au Sud de nos frontières les plus méridionales.

C'est en 1962, le 4 mai, qu'un mâle chanteur est observé à Woumen en Fl. Occ. (Houwen, 1963) puis disparaît rapidement (2).

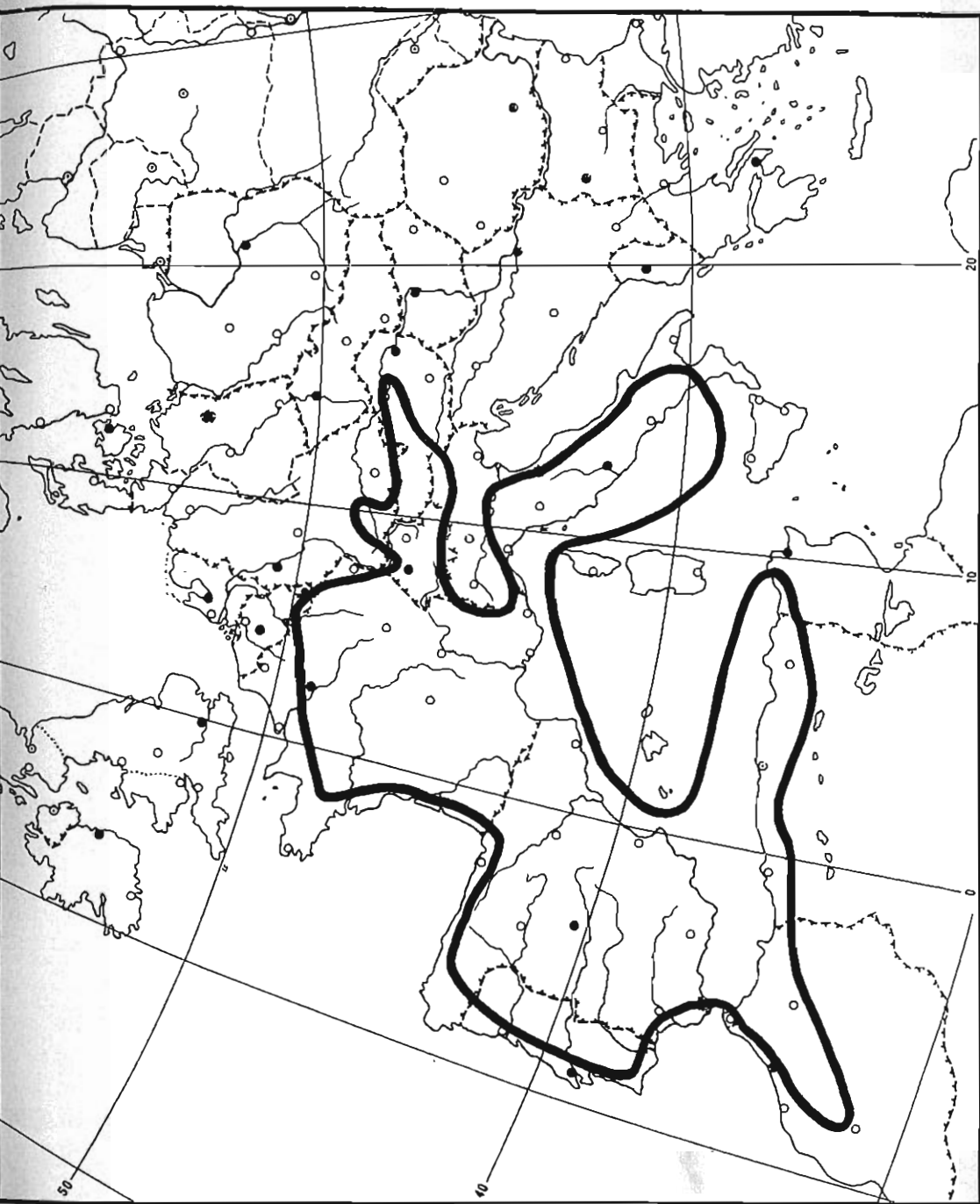
Le 9 mai 1966, un mâle chanteur est observé à Thieusies (Hainaut) et le 2 juin de la même année, un autre chanteur est noté à Olloy-sur-Viroin.

Le 16 mai 1967, le site de Thieusies est à nouveau occupé par un mâle, tandis qu'un autre est observé le 21 mai à Rhode-St-Genèse (Brabant). En outre, un mâle qui a séjourné au moins du 4 au 10 juin 1967 à Tohogne (Luxembourg) a pu être capturé, photographié et bague, et, couronnement prévisible, la nidification est établie en juin 1967 à Flamierge (Luxembourg) (Demaret, A. et Demaret, P., 1967).

(*) 36, Grand'rue, Ombret - Amay, Belgique.

(1) Cette étude sera publiée de manière plus détaillée dans la revue belge d'ornithologie, *Le Gerfaut*.

(2) Un exemplaire a été observé à La Haye (Pays-Bas) du 18 au 31 mai 1958.



Carte 1. — Aire de répartition actuelle du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*), sous-espèce orientale non comprise. D'après Stresemann *et al.*, 1967.

Le 7 avril 1968 (date particulièrement hâtive), un chanteur est noté à la frontière franco-belge sur le versant Sud de la Croix-Scaille (Luxembourg), un autre (1) est capturé et bagné le 5 mai en Forêt de Soignes (Brabant) et un troisième mâle (2) est capturé et bagné le 12 V 1968 à Wanze (Province de Liège) où il séjournera une quinzaine de jours. Enfin, le mâle (2) bagné à Tohogne l'année précédente est repris le 12 juin 1968 dans la même forêt que celle qu'il occupait en 1967 (d'après Centrale ornithologique Aves et Œuvre belge de baguement de l'Institut royal des Sciences naturelles).

La carte n° 2, résumant ces observations, fait apparaître que sur seulement 9 endroits différents occupés, deux l'ont été pendant deux années consécutives (et l'un certainement par le même oiseau). En outre, on notera que Rhode-St-Genèse (1967) et la Forêt de Soignes (1968) sont deux endroits bien proches l'un de l'autre. Enfin, il est remarquable que les Pouillots de Bonelli ne se soient point confinés à la partie du pays nettement la plus boisée et située au Sud de l'axe Sambre-et-Meuse : les deux cas de Thieusies (Hainaut), les deux observations brabançonnaises, celle de Woumen et celle de Wanze font que la moitié des observations ont été réalisées dans la moitié Nord du pays, fait singulier pour une espèce qui semble s'installer en arrivant par le Sud.

Il était donc normal, après trois années d'observations régulières, après la découverte d'un cas de nidification, qu'une question surgisse : assistions-nous à une extension de l'habitat du Pouillot de Bonelli, ou bien le développement de l'observation ornithologique et de l'ornithologie de terrain était-il la cause de la découverte d'une espèce qui aurait toujours existé en Belgique mais dont la population clairsemée aurait échappé aux rares observateurs de la première moitié du siècle ?

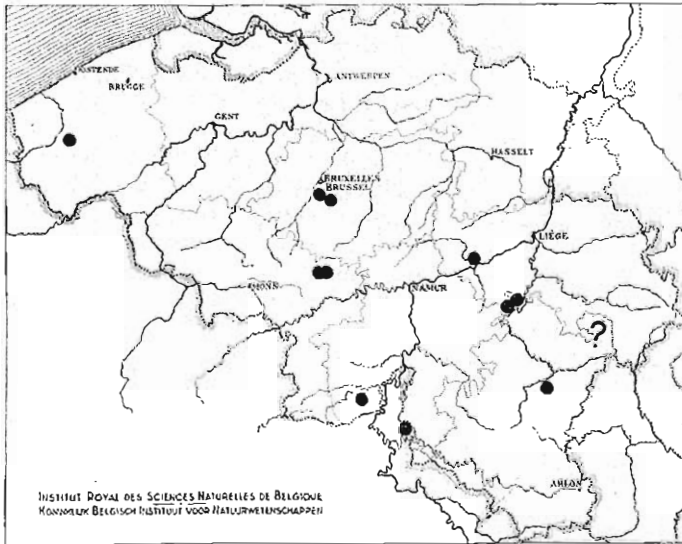
Certains ornithologues ont adopté la seconde hypothèse et ont écrit que la découverte du Pouillot de Bonelli en Belgique et les confirmations qui ont suivi étaient à mettre à l'actif de l'emploi des magnétophones et de la technique de la « repasse » du chant.

Il ne nous a pas paru possible de nous rallier à cette conception : en effet, à l'exception de l'oiseau capturé incidemment en forêt de Soignes par une équipe de bagueurs opérant la « repasse » sur des Pouillots siffleurs (*Phylloscopus sibilatrix*), aucune autre identification ou découverte n'a eu (à notre connaissance) pour origine l'emploi du magnétophone. La plupart des oiseaux (et notamment tous ceux trouvés dans les Ardennes) ont été identifiés « à l'oreille » et sans l'aide de la « repasse ».

De plus, nous ne pouvons admettre qu'un ornithologue aussi actif et compétent que fut le regretté A. Van Beneden qui, pendant des dizaines d'années a sillonné l'Ardenne en tous sens, en connaissant admirablement l'avifaune — rappelons son étude magistrale sur la répartition géographique du Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), étude menée

(1) Admis par la Belgische Avifaunistische Homologatie Commissie (Nederlands).

(2) Admis par la Commission d'Homologation Aves.



Carte 2. — Les endroits où le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) fut observé en Belgique de 1962 à 1968.

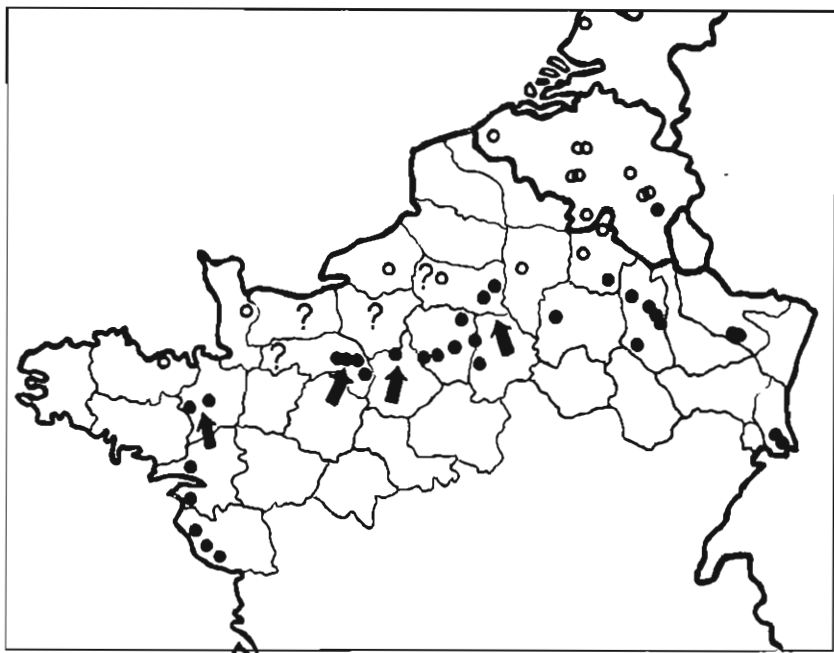
grâce à la recherche des chants et des cris à un moment où l'aide de la technique sonore était inexistante — nous ne pouvons croire qu'en trente ans d'activité inlassable, et à supposer que la présence des Pouillots de Bonelli fut semblable à ce qu'elle est maintenant, Van Beneden n'ait pu découvrir l'espèce et l'observer.

Pensant donc que le Pouillot de Bonelli était un hôte récemment installé en Belgique, nous avons voulu savoir si une telle poussée péri-phérique s'était manifestée ailleurs et nous avons fait appel à nos collègues français. Grâce à leur aimable collaboration nous avons ainsi pu préciser quelque peu la limite septentrionale de l'aire de nidification en France (voir carte n° 3) et surtout nous avons pu établir qu'une progression vers le Nord semblait se dérouler au moins en certaines régions.

Il eut été capital de savoir s'il y avait progression dans les départements limitrophes de la Belgique méridionale. Malheureusement, l'absence de données antérieures à 1966 dans ces régions dépourvues d'ornithologues, nous prive de données fondamentales.

En revanche, les données positives suivantes nous sont parvenues : M. Constant de la Station biologique de Paimpont (Faculté de Rennes - département d'Ille-et-Villaine) nous dit que le Pouillot de Bonelli semble progresser ces dernières années, au moins en densité. Toutefois, aucune étude précise n'a été menée. Confirmant ces données, J.-Y. Monnat du groupe « Ar Vran » de Brest nous écrit que « ...l'installation du Pouillot de Bonelli dans la région de Paimpont ne remonterait qu'à une dizaine

d'années environ... ». Labitte (1954) le note en augmentation dans le Nord de l'Eure-et-Loire : « ...Toujours est-il que jamais je n'avais eu encore l'occasion de rencontrer cette espèce à ces emplacements que je fréquente tous les ans assidûment. » Le même ornithologue n'avait jamais davantage rencontré le Pouillot de Bonelli dans le Sud du département de l'Orne lors de ses passages dans les années d'après-guerre. Or actuellement, l'espèce niche dans ces régions avec des densités qui peuvent atteindre 2 à 3 couples à l'hectare. G. Moreau qui nous fournit ces renseignements ajoute qu'en 1966 et 1967, il a trouvé l'espèce installée dans des biotopes moins typiques que les années précédentes, constatation que Labitte avait faite dès 1954 pour l'Eure-et-Loire. Enfin, Ticehurst qui, en 1938, publia son *Systematic review of the genus Phylloscopus*, ouvrage qui fait toujours autorité de nos jours, donnait comme limite Nord pour le département de Seine-et-Marne, la ville de Nemours. Or actuellement, le Pouillot de Bonelli niche dans le département de l'Oise situé exactement au Nord de la Seine-et-Marne. Si les données de Ticehurst étaient exactes, ce qu'on peut croire, il y a donc eu expansion là aussi.



Carte 3. — Limite Nord de l'aire de présence estivale du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) en France et en Belgique. Les cercles évidés indiquent les observations sans preuve de nidification ; les cercles pleins représentent les stations de nidification ; les flèches symbolisent les zones où une poussée périphérique a été notée en France.

Nous nous proposons ultérieurement d'élargir la question en examinant notamment les données qui pourraient nous venir d'Allemagne. En attendant cette nouvelle mise au point, nous nous bornerons à présenter la conclusion provisoire suivante : bien que la limite septentrionale de l'aire de nidification du Pouillot de Bonelli en France demande encore à être précisée, il semble indéniable qu'une progression vers le Nord d'une part et vers des biotopes moins spécifiques d'autre part se soit manifestée en plusieurs régions. L'apparition de l'espèce en Belgique, au cours des dernières années, peut donc s'inscrire parfaitement dans ce contexte.

Remerciements

Il nous est agréable de remercier tous nos correspondants : pour la France : les centres régionaux de baguement de Paris, Strasbourg, Caen et Orléans ; le Groupe « Ar Vran » de Brest, la Station Biologique de Paimpont, le Centre d'Etudes Ornithologiques de Bourgogne ; pour le Grand-Duché de Luxembourg : la Ligue Luxembourgeoise pour l'Etude et la protection des oiseaux ; pour la Suisse : la Centrale Ornithologique de la société « Nos Oiseaux ».

BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION POUR L'AVIFAUNE BELGE (1967) : *Avifaune de Belgique*.
DEMARET, A. et DEMARET, P. (1967) : Première observation en Belgique de la nidification du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*). *Aves*, 4 : 87-93.
GEROUDET, P. (1954) : *Les Passereaux*. Vol. III.
HOUWEN, P. in HERROELEN, P. et RAPPE, A. (1963) : Migration de Printemps 1961 et 1962. *Le Gersaut*, 53 : 100.
MAKATSCH, W. (1966) : *Wir bestimmen die Vögel Europas*.
PETERSON, R. ; MOUNTFORT, G. et HOLLÖM, D. (1967) : *Guide des Oiseaux d'Europe*.
STRESEMANN, E. ; PORTENKO, L.A. et MAUERSBERGER, G. (1967) : *Atlas der Verbreitung paläarktischer Vögel*. 2° livraison.
TICEHURST, C.B. (1938) : *A systematic review of the genus Phylloscopus*.
TRICOT, J. (1968) : Troisième rapport de la commission d'homologation *Aves*. *Aves*, 5 : 82.
van HAVRE, G.C.M. (1928) : *Les oiseaux de la faune belge*.
VOOUS, K.H. (1960) : *Atlas of european birds*.
WILLIAMSON, H. (1962) : *The genus Phylloscopus*.